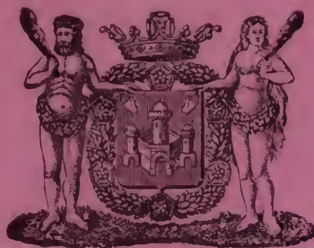
VILLE D'ANVERS.

EXPOSITION UNIVERSELLE

DE 1885.

(Extrait du *Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville d'Anvers pendant l'exercice* 1885.)



ANVERS.

Imprimerie-lithographie Jos. Theunis & cie, rue du Lombard, 28.

1887.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1885.

VILLE D'ANVERS.

EXPOSITION UNIVERSELLE

DE 1885.

(Extrait du *Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville d'Anvers pendant l'exercice* 1885.)



ANVERS.

Imprimerie-lithographie Jos. Theunis & cie, rue du Lombard, 28.

1887.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1885.

L'année 1885 doit être marquée en lettres d'or dans nos annales : c'est en cette année que notre ville vit, la première en Belgique, s'ouvrir, sur son territoire, une exposition universelle.

L'événement est trop important pour ne pas élargir en sa faveur le cadre habituel de notre rapport. Nous relaterons donc, aussi sommairement que possible, les principaux faits de cette vaste entreprise, en nous basant sur les renseignements qui nous ont été fournis par le comité exécutif de l'exposition et par le commissariat général du Gouvernement.

L'exposition d'Anvers, ouverte le 2 Mai 1885, est entièrement due à l'initiative anversoise.

M. E. Colinet, qui avait étudié l'exposition d'Amsterdam de 1883, conçut l'idée d'organiser un semblable concours dans une des villes capitales où aucune exposition internationale n'avait encore été organisée jusqu'alors. Ayant communiqué son idée à M. F. Gittens, Conseiller communal, celui-ci fit observer qu'Anvers offrait peut-être des chances sérieuses pour une entreprise de ce genre et que les terrains nécessaires seraient faciles à obtenir. Mis au courant de leur projet, M. J. L. Hasse, architecte, partagea leur manière de voir. Ils étudièrent ensemble la question, jetèrent les premières bases de l'entreprise en Juillet 1883, et devinrent ainsi les promoteurs de l'exposition universelle de 1885.

Le 25 Août 1883, ils obtinrent de la *Société anonyme du Sud d'Anvers* l'option pour la location des terrains situés entre la nouvelle gare du Sud et les nouveaux bassins de batelage, dans le but d'y ériger, pour 1885, une exposition internationale industrielle, maritime et coloniale.

Le 27 Août 1883, ils nous demandèrent l'autorisation d'enclaver, dans l'enclos, la voirie qui séparait les divers lots de terrain, et ils sollici-

tèrent l'appui moral de l'Administration communale pour la bonne réussite de l'entreprise.

Notre Collège accueillit immédiatement cette double demande et mit une grande partie du bassin aux briques à la disposition des promoteurs.

Ceux-ci réussirent à s'entendre avec plusieurs financiers, négociants et industriels de la ville, appartenant aux deux partis politiques. Un comité provisoire fut formé, qui accepta la mission d'étudier le projet et d'en préparer la réalisation.

Tout en voulant laisser à l'entreprise sa marque distinctive d'origine, ce comité provisoire reconnut qu'il y avait lieu, avant tout, d'obtenir du Gouvernement la promesse d'appuyer, auprès des puissances étrangères, les démarches qui seraient faites pour obtenir leur participation.

Le 20 Octobre 1883, M. le Bourgmestre eut l'honneur de présenter MM. Victor Lynen, A. Van den Nest, F. Belpaire, Jules Koch et F. Gittens, délégués du comité provisoire, à M. Frère-Orban, Ministre des affaires étrangères.

Dans une lettre du 30 du même mois, le comité provisoire, réuni à l'hôtel de ville, résuma les demandes faites à M. le Ministre pendant l'audience du 20.

Par lettre du 19 Novembre notre Collège appuya énergiquement la demande du comité provisoire.

Le 26 Décembre 1883, le comité provisoire fut reçu de nouveau par M. Frère-Orban, qui lui communiqua les réponses peu encourageantes, faites par quelques Gouvernements étrangers aux demandes officieuses qu'il leur avait adressées. La fréquence des expositions internationales, pour quelques-uns, le principe d'abstention absolue, ou la simultanéité d'expositions internationales, pour d'autres, étaient les motifs qui engageaient ces Gouvernements à ne pas se prononcer immédiatement en faveur d'une participation officielle.

Il est probable, enfin que la plupart des Gouvernements étrangers considéraient à ce moment comme impossible la réalisation, par

l'initiative privée, d'une entreprise qui devait être menée à bonne fin en moins de 15 mois.

Il est difficile, en effet, de se rendre compte de ce qu'il a fallu d'énergie, de patience et de tact, pour surmonter les obstacles qui se dressaient à cette époque en face du comité provisoire. Mais celui-ci ne se laissa pas rebuter, et malgré les réponses peu favorables reçues de l'étranger, assura à M. le Ministre, que la réalisation du projet serait poursuivie si le comité pouvait compter sur le concours du Gouvernement belge.

Ce concours ayant été promis par M. Frère-Orban, le comité se rendit auprès de M. Rolin-Jaequemyns, Ministre de l'intérieur, qui avait dans ses attributions le service des expositions, et il formula le minimum des demandes, qui, à son avis, devaient assurer quand même le succès de l'entreprise.

Ces demandes, qui s'adressaient aux divers départements ministériels, peuvent se résumer comme suit :

I. — *Département des affaires étrangères.*

a) Insister auprès des Gouvernements étrangers, pour qu'ils prêtent leurs concours officiel à l'exposition d'Anvers.

b) Charger les agents diplomatiques et consulaires belges à l'étranger d'appeler sur notre exposition l'attention des producteurs et commerçants des divers pays et de nous mettre en rapport avec eux.

II. — *Département des travaux publics.*

a) Accorder sur le réseau de l'Etat belge le transport gratuit, à l'aller et au retour, jusqu'à concurrence de 2500 kil. par exposant, des marchandises destinées à l'exposition, et une réduction de 50 % au delà de 2500 kil.

b) Accorder la franchise postale aux conditions usitées dans des circonstances analogues.

c) Accorder l'usage gratuit d'une partie de la gare du Sud, pour y établir l'exposition des machines.

d) Raccorder le local de l'exposition à cette même gare.

e) Accorder, pendant toute la durée de l'exposition, une réduction

de 50 % sur le prix de transport des voyageurs sur le réseau de l'Etat, aux commissaires de l'exposition, tant belges qu'étrangers, aux membres du jury et à la presse.

III. — *Département de l'intérieur.*

Déléguer un commissaire du Gouvernement auprès de l'exposition.

IV. — *Département des finances.*

a) Accorder, aux objets envoyés de l'étranger à l'exposition, le régime de l'entrepôt fictif, à des conditions garantissant les intérêts du trésor public.

b) Demander aux Chambres législatives un subside de 300,000 fr., justifié par la faveur qui sera accordée aux exposants belges.

V. — *Département de la justice.*

Autoriser la commission de l'exposition à organiser une tombola, permettant d'acquérir un certain nombre d'objets exposés.

VI. — *Département de la guerre.*

Accorder le concours de l'armée pour le service de la manutention et de la surveillance de l'exposition.

Il est à remarquer que les avantages demandés, dont la plupart sont de droit accordés aux expositions, étaient tous en faveur des exposants.

En attendant la réponse du Gouvernement belge, le comité provisoire, désireux de consulter ses concitoyens et certain que le succès de l'œuvre ne pouvait être assuré que moyennant le concours de tous, décida de constituer la *Société anonyme de l'exposition universelle d'Anvers*, dont l'acte fut passé le 21 Janvier 1884. Dès le 22 Janvier, la circulaire dont nous donnons plus loin le texte fut adressée au public pour lui faire part de l'état de la question, de ses chances de réussite, comme de ses aléas, et demander aux Anversois leur concours financier :

Circulaire du 22 Janvier 1884.

« Le dernier semestre de l'année 1883 a vu éclore l'idée d'organiser à Anvers une exposition universelle en 1885.

» Le projet fut accueilli avec enthousiasme dans notre ville et dans le pays. Les expositions, à notre époque, répondent à des besoins spéciaux du commerce et de l'industrie.

» Par sa position géographique et par l'admirable aménagement de son port, Anvers, mieux que toute autre ville de l'Europe occidentale, se prête à l'organisation d'une de ces vastes expositions-foires qui entrent de plus en plus dans nos mœurs économiques.

» Il est inutile d'insister sur les avantages que la Belgique et la ville d'Anvers doivent retirer d'une entreprise de ce genre.

» Il importe de faire connaître au monde entier les merveilleuses installations pour lesquelles l'Etat et la ville dépensent plus de cent millions de francs, et qui feront de notre port un des premiers de l'univers. Ce but sera plus rapidement atteint au moyen de l'organisation d'une exposition universelle à la fois maritime, commerciale et industrielle, par laquelle des commerçants de toutes les parties du monde seront attirés dans nos murs.

» Le comité provisoire, qui a accepté la mission d'étudier ce projet grandiose et d'en préparer la réalisation, vient de terminer son travail.

» En se chargeant de cette étude le comité provisoire s'est sincèrement inspiré des intérêts généraux du pays et de ceux du port d'Anvers.

» Il a tout d'abord reconnu que l'exposition d'Anvers ne peut pas être l'objet d'une spéculation financière ; mais qu'elle doit revêtir le caractère d'une œuvre nationale, à laquelle la Belgique entière est appelée à prêter son concours.

» C'est en exécution de ce programme, que nous offrons au public la majeure partie du capital de la société anonyme constituée pour l'organisation et l'exploitation de l'exposition universelle d'Anvers. Les statuts de la société sont à l'inspection du public dans tous les bureaux où la souscription est ouverte.

» On trouvera ci-joint les conditions de la vente des actions. Le

résultat de la vente dira si le projet peut être réalisé ou s'il doit être abandonné. Nous acceptons le verdict de l'opinon publique.

» Il n'est créé ni parts de fondateurs ni actions de jouissance. La seule charge imposée à la société résulte d'une convention faite avec MM. F. Gittens, E. Colinet et J. L. Hasse, promoteurs du projet, qui ont renoncé à tout concours financier étranger. Cette convention leur attribue, si l'exposition a lieu, une somme de cent vingt mille francs et 10 pour cent dans les bénéfices de l'entreprise. Nous avons jugé équitable d'accorder ces avantages aux promoteurs de l'exposition, en compensation de leurs études, plans, devis, renseignements, concessions et conventions, dont nous nous sommes assuré l'acquisition éventuelle. Ces Messieurs se sont engagés à convertir en actions de la société les 3/4 de la somme qui leur serait payée.

» Nous avons à faire connaître le résultat du minutieux examen que nous avons fait des chances de succès de l'entreprise.

» Pour réaliser le projet, la date de 1885 s'impose. C'est dans le courant de cette année que les travaux gigantesques de notre port seront entièrement achevés. Il faut profiter des terrains encore momentanément disponibles pour établir l'exposition au centre de la ville et à proximité de ses établissements maritimes.

» La ville d'Anvers et la Société anonyme du Sud ont mis à la disposition des promoteurs de l'exposition des terrains d'une superficie d'environ 220,000 mètres carrés, comprenant une partie du bassin de batelage destinée pour l'exposition maritime.

» Notre Auguste Souverain n'est jamais resté indifférent aux projets qui peuvent contribuer à étendre la renommée de notre port et à augmenter le bien-être de la nation. Aussi ne doutons-nous pas que l'exposition universelle d'Anvers n'obtienne le haut patronage de S. M. Léopold II.

» L'Etat et la ville d'Anvers prêtent leur concours à l'entreprise.

» Le Gouvernement nous a promis son appui auprès des puissances étrangères et le concours de nos agents diplomatiques et consulaires est acquis. Si nous ne comptons pas sur le concours officiel de tous les

Gouvernements étrangers, nous savons par l'expérience faite ailleurs, que là où les Gouvernements n'interviennent pas par principe, l'intérêt privé des exposants supplée dans une large mesure au défaut de l'initiative gouvernementale. Nous avons du reste prévu la création d'agences spéciales à l'étranger, dans le but de faciliter aux exposants des divers pays l'accès à l'exposition.

» Le concours financier de l'Etat, sous forme de subside, subordonné à des conditions dictées par l'intérêt général, sera demandé par le Gouvernement aux Chambres législatives.

» La ville, de son côté, accordera à la société des faveurs qui allègeront les charges de l'entreprise.

» L'exposition triennale de la Société pour l'encouragement des Beaux-Arts aura lieu en 1885; elle attirera à Anvers les amateurs d'art, qui s'y rencontreront avec les commerçants et les industriels.

» L'inauguration des nouveaux quais de l'Escaut et de leur puissant outillage coïncidera avec l'exposition universelle et sera un attrait de plus pour les visiteurs.

» La réputation dela ville d'Anvers grandit chaque jour à l'étranger. Ses magnifiques monuments, ses musées, ses collections particulières d'œuvres d'art, ses quais, ses bassins et son mouvement maritime, seront pour les uns des éléments d'études, et des sujets de distractions variées pour les autres.

» Levaste terrain choisi au nouveau quartier du Sud, est exceptionnellement situé pour la réalisation de l'entreprise. L'appropriation n'en exigera que des terrassements relativement peu importants; de larges voies de communication y donnent accès; il avoisine l'Escaut et confine aux voies ferrées de l'Etat et aux établissements maritimes.

» La manutention des marchandises, tant à l'arrivée qu'au départ, pourra donc se faire dans des conditions de célérité et de bon marché qui auront été rarement réalisées.

» Tels sont les éléments de succès sur lesquels l'exposition universelle d'Anvers peut incontestablement compter. Ils nous ont paru de nature à justifier l'appel fait à la coopération de tous ceux qui croient avec

nous que l'exposition projetée contribuera puissamment à étendre les relations commerciales de la Belgique avec l'étranger.

» Nous tenons à ne pas cacher au public le côté aléatoire de l'entreprise.

» Sans doute l'exposition d'Anvers se fera dans des conditions particulièrement économiques. La situation du terrain permettra de fixer les frais de manutention des marchandises à un taux inférieur au chiffre des expositions précédentes, et des offres faites par des entrepreneurs sérieux nous donnent l'assurance que les locaux seront construits dans le délai relativement court dont nous disposons, et à un prix qui permettra de faire aux exposants des conditions de location favorables.

» Mais divers autres éléments de la dépense qu'entraîne une exposition universelle sont moins aisés à fixer. C'est là le côté aléatoire de l'entreprise. Il appartiendra à la société constituée de calculer les dépenses d'après les nécessités du succès.

» De l'ensemble de nos investigations sur les expositions les plus récentes il nous est permis de conclure que si l'exposition universelle parvient à louer les emplacements mis à sa disposition, et que le nombre des visiteurs se rapproche de celui d'Amsterdam et de Bruxelles, le capital engagé sera non-seulement remboursé, mais trouvera une rénumération suffisante.

» Ajoutons que nous avons tout lieu de croire que le Gouvernement autorisera l'organisation d'une tombola et fournira ainsi à la société l'occasion d'acquérir une partie des objets exposés.

» En offrant en vente, par souscription publique, 13,100 actions de 100 fr. de la société anonyme, constituée pour l'organisation et l'exploitation de l'exposition universelle d'Anvers, nous avons eu un double but : consulter le public sur l'opportunité de l'ouverture de cette exposition, et l'associer éventuellement à une œuvre nationale particulièrement favorable aux intérêts de la ville d'Anvers.

» Anvers, le 22 Janvier 1884.

» C. Bal. Frédéric Belpaire, J. Havenith-De Decker, Julien Koch, Victor Lynen, Eugène Meeus, Gustave Van den Abeele, Arthur Van den Nest. »

La souscription aux actions de la société anonyme de l'exposition ayant été entièrement et exclusivement couverte à Anvers, le 8 Février, le conseil d'administration de la société en informa M. le Ministre des affaires étrangères, par lettre du 9, en précisant les divers points qui devaient constituer le concours du Gouvernement

Le 21 du même mois, M. Frère-Orban fit connaître les intentions du Gouvernement au sujet de l'appui sollicité par la société de l'exposition. Il accordait entr'autres :

1° L'intervention pécuniaire de l'Etat en cas de déficit constaté, à la condition que cette intervention n'excèderait pas ce déficit et ne serait en aucun cas supérieure à la somme de 250,000 fr. :

2° La nomination d'un commissaire officiel, qui devait servir d'intermédiaire entre les différents Gouvernements qui prendraient part à l'exposition et le comité exécutif ;

3° L'autorisation d'organiser une tombola, destinée à acheter aux exposants une partie des objets exposés par eux, et à faciliter l'entrée de l'exposition aux corporations ouvrières, aux artisans et aux écoles. Cette autorisation concernant la tombola était donnée sous réserve de l'approbation des Chambres législatives.

Comité exécutif. — Pour bien montrer que la spéculation était absolument étrangère à l'entreprise qui s'annonçait, le conseil d'administration de la société de l'exposition, ne se réservant que les questions financières, constitua le comité provisoire en *comité exécutif ;* celui-ci s'occupa dès lors exclusivement de l'organisation et de la direction de l'exposition.

Ce comité exécutif se composait de :

président d'honneur : M. Léopold de Wael, Bourgmestre de la ville d'Anvers ;

président : M. Victor Lynen, négociant, consul du Chili ;

vice-président : M. Eug. Meeus, industriel, membre de la Chambre des représentants ;

secrétaire général : M. P. Koch, avocat ;

membres : MM. Bal C. J., industriel ; Belpaire Fréd., ingénieur ; Koch Jul., industriel ; J. Havenith-De Decker, négociant ; G. Van den Abeele, industriel ; A. Van den Nest, Echevin de la ville d'Anvers ; secrétaire-adjoint : M. L. Perrignon.

Le comité exécutif, ainsi constitué, se mit résolument à l'œuvre et prit une série de mesures prouvant qu'il avait à cœur de mener à bonne fin cette vaste entreprise.

Il sut s'assurer dès l'abord le concours d'hommes pratiques, dont l'expérience, acquise dans les expositions antérieures, devait faciliter la tâche ardue qu'il avait devant lui.

Dès le mois de Janvier déjà, le comité avait obtenu la collaboration, à titre consultatif, de M. le comte Ad. d'Oultremont, ancien commissaire de Belgique aux expositions de Philadelphie (1876), Paris (1878), Bruxelles (1880) ; celle de M. Gody, secrétaire du commissariat aux mêmes expositions ; celle, enfin, de M. Bordiau, architecte des expositions de Bruxelles (1880) et d'Amsterdam (1883).

Dans le même ordre d'idées, le comité exécutif institua, dans les premiers jours de Février 1884, un comité technique dont le concours tout gracieux a été des plus utiles à l'œuvre de l'exposition.

Comité technique. — Dans sa première séance, qui eut lieu le 14 Février 1884, ce comité eut à s'occuper de la question de l'emplacement des halles et de leur mode de construction.

M. l'architecte Bordiau sut réaliser les idées émises à ce sujet et présenta, le 28 du même mois, un avant-projet qui rallia tous les suffrages.

Dans les autres réunions, qui furent assez nombreuses, et dont la dernière eut lieu le 16 Avril 1885, le comité technique eut à traiter toutes les questions qui lui furent soumises par le comité exécutif, notamment celles relatives aux façades de l'exposition, à la construction des halles, à l'organisation de la halle aux machines et de ses annexes, au réseau des voies intérieures pour la manutention des produits, au projet de l'installation de l'eau et du gaz, à l'organisation de comités d'essai pour l'industrie et l'électricité, etc., etc.

Son avis fut également demandé dans l'examen de divers règlements et son intervention fut très utile pour l'arrangement de certains litiges.

Le comité technique se composait de:

Président: M. A. Belpaire, administrateur des chemins de fer de l'Etat;

Vice-président: M. G. Royers, ingénieur de la ville d'Anvers;

Membres-secrétaires : M. J. Gody, architecte au ministère des chemins de fer, postes et télégraphes ;

M. E. De Keyser, ingénieur, directeur de la Société anonyme du Sud d'Anvers ;

Membres : MM. le comte Ad. d'Oultremont, membre de la Chambre des représentants :

E. Rousseau, professeur à l'école militaire et à l'université de Bruxelles;

De Graux, ingénieur à l'administration des chemins de fer de l'Etat à Malines ;

De Schrijver, ingénieur des ponts et chaussées ;

G. L. Delcourt, ingénieur en chef du génie maritime ;

De Ruydts, major d'artillerie ;

Van Hoorebeke, capitaine du génie ;

Grandgaignage, directeur de l'institut supérieur de commerce à Anvers.

Comité de la presse. — Dès l'une des premières séances du comité exécutif, il fut décidé de s'adresser à la presse pour la formation d'un comité. Les rédacteurs des cinq journaux quotidiens de la ville d'Anvers furent convoqués à cet effet et convinrent de constituer un comité de la presse belge. Dès le 21 Mars 1884, ce comité lança la circulaire dont nous reproduisons plus loin le texte. Cette circulaire fut envoyée aux journaux du monde entier et quelques jours plus tard un appel fut adressé par le comité de la presse aux consuls belges à l'étranger, pour obtenir de leur influence la reproduction, dans les journaux de leur rayon, de la circulaire du comité exécutif aux producteurs étrangers ;

« EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS,

sous le haut patronage de S. M. le Roi des Belges.

» Comité
de la presse.

» *Monsieur et cher confrère,*

» Une exposition universelle, ayant un caractère commercial, industriel et maritime, s'ouvrira à Anvers au printemps de l'année 1885, sous le haut patronage de S. M. le Roi Léopold II, avec le concours du Gouvernement belge et avec l'appui des autorités locales.

» Elle coïncidera avec l'exposition triennale des beaux-arts, à laquelle seront invités les peintres, sculpteurs, architectes et graveurs de tous les pays, et qui jouira cette fois d'avantages spéciaux et aura une importance exceptionnelle.

» Désireux et de contribuer à la réussite de cette nouvelle affirmation des progrès du génie humain et de remplir un devoir de fraternité envers les journalistes du pays et de l'étranger, les rédacteurs des journaux quotidiens d'Anvers ont formé un comité de la presse avec la participation bienveillante des rédacteurs en chef de ceux des journaux quotidiens de Bruxelles qui ont eu l'expérience de la grande exposition nationale de 1880.

» Nous avons l'honneur de vous en donner notification et nous nous mettons à votre disposition pour tous les services que vous seriez dans le cas d'avoir à nous demander.

» Faire œuvre utile à la presse, assurer un accueil cordial aux confrères qui viendront à Anvers, leur rendre agréable leur séjour parmi nous, leur procurer les plus grandes facilités pour l'accomplissement de leur mission, telle est notre ambition, tel est notre programme.

» Une visite à la métropole commerciale et artistique de la Belgique ne peut manquer de les intéresser : en effet, notre belle rade vient d'être transformée ; les plus grands steamers transatlantiques accostent la nouvelle ligne de quai de 3500 metres de longueur sur 100

mètres de largeur qui borde la rive droite de l'Escaut; les installations et l'outillage perfectionnés de nos vastes bassins et de nos établissements maritimes expliquent l'entrée dans notre port en 1883 de 4689 navires de mer, représentant un tonnage de 3,857,934 tonnes, et de 28,433 bateaux d'intérieur, jaugeant 2,229,588 tonnes, mouvement maritime qui promet de croître encore : enfin la ville d'Anvers agrandie, opulente, fière de ses monuments et de ses œuvres d'art, est surprise elle-même de la rapidité avec laquelle s'édifie, sur l'emplacement de l'ancienne citadelle, le nouveau quartier dont le centre est réservé à l'exposition.

» Nous aurons soin, Monsieur et cher confrère, de vous adresser en temps et lieu les communications qui pourront intéresser soit votre honorable journal, soit vos représentants à l'exposition d'Anvers.

» Aujourd'hui nous vous transmettons ci-joint un exposé émanant du comité exécutif de l'exposition et qui vous indiquera les bases de cette entreprise patriotique.

» Cet exposé sera publié par les journaux d'Anvers le Lundi, 24 Mars. S'il vous convenait, dès maintenant ou plus tard, d'y puiser des éléments d'appréciation ou de le reproduire en tout ou en partie, nous vous en serions très reconnaissants.

» Nous vous prions dans ce cas de bien vouloir, lorsque paraîtra le n° de votre journal contenant cette appréciation ou cette insertion, nous adresser un exemplaire spécial pour être conservé dans les archives du comité de la presse.

» En vous réitérant l'expression de nos sentiments dévoués, nous vous prions de croire que nous tâcherons de ne rien négliger de ce qui pourra ajouter au prestige de la presse, qui, dans notre libre pays de Belgique, est déjà tant honorée.

» Anvers, le 21 Mars 1884.

» Le comité de la presse :

» Le président: AUG. SNIEDERS, rédacteur en chef du *Handelsblad* (Anvers).

» Les vice-présidents : ARTHUR GOEMAERE, rédacteur en chef du *Précurseur* (Anvers); EUG. GRESSIN-DUMOULIN, rédacteur en chef de *L'Opinion* (Anvers).

» Les secrétaires : JEAN VAN DEN DRIES, directeur-rédacteur en chef de *L'Escaut* (Anvers); PAUL BILLIET, rédacteur en chef du *Koophandel* (Anvers).

» Les membres conseillers : PH. BOURSON, directeur-rédacteur en chef du *Moniteur belge* (Bruxelles); L. BERARDI, directeur-rédacteur en chef de *l'Indépendance belge* (id.) ; baron de HAULLEVILLE, directeur-rédacteur en chef du *Journal de Bruxelles* (id.); A. MADOUX, directeur de *L'Etoile belge* (id.); AD. CANLER, rédacteur en chef de *l'Echo du Parlement* (id.); A. DELMER, rédacteur en chef du *Courrier de Bruxelles* (id.); A. RENSON, directeur-rédacteur en chef de *La Gazette* (id.); VICTOR HALLAUX, directeur-rédacteur en chef de la *Chronique* (id.); CH. BONTEMS, directeur des *Nouvelles du Jour* (id.); TH. VAN HAESENDONCK, rédacteur en chef du *Scheldegalm* (Anvers); J. VAN DIEREN, rédacteur en chef du *Huisvriend* (id.); J. BERUY, rédacteur du *Lloyd anversois* (id.); L. VAN KEYMEULEN, délégué de la presse artistique anversoise : *Fédération artistique, Vlaamsche School, Revue artistique et Chronique des beaux-arts* (Anvers). »

« EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS,

sous le haut patronnage de S. M. le Roi des Belges.

» Comité de la presse.

» Anvers, le 24 Mars 1884.

» *Monsieur le consul,*

» D'accord avec le comité exécutif de l'exposition universelle d'Anvers, qui dans son exposé ci-joint indique les bases de cette patriotique entreprise, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous venons d'adresser ce document, avec prière de reproduction totale ou partielle, aux principaux journaux du pays où vous exercez vos fonctions.

» Il nous est bien agréable d'accomplir à votre égard cet acte de déférence.

» En même temps, connaissant l'obligeance habituelle de MM. les consuls de Belgique dès qu'il s'agit de nos intérêts nationaux, nous osons espérer que vous voudrez bien user de votre haute influence en faveur de nos efforts, et notamment nous signaler les observations ou les réclamations que pourraient faire naître, maintenant ou plus tard, soit les démarches du comité de la presse, soit les mesures prises par le comité exécutif de l'exposition.

» Jamais ne s'est présentée meilleure occasion de faire de la métropole des arts et du commerce de la Belgique le théâtre d'une lutte pacifique entre toutes les nations civilisées. En effet, notre belle rade vient d'être transformée ; les plus grands steamers transatlantiques accostent la nouvelle ligne de quai de 3,500 mètres de longueur sur 100 mètres de largeur qui borde la rive droite de l'Escaut ; les installations et l'outillage perfectionnés de nos vastes bassins et de nos établissements maritimes expliquent l'entrée dans notre port en 1883 de 4689 navires de mer, représentant un tonnage de 3,857,934 tonnes et de 28,433 bateaux d'intérieur, jaugeant 2,229,588 tonnes, mouvement maritime qui promet de croître encore ; enfin, la ville d'Anvers agrandie, opulente, fière de ses monuments et de ses œuvres d'art, est surprise elle-même de la rapidité avec laquelle s'édifie, sur l'emplacement de l'ancienne citadelle, le nouveau quartier dont le centre est réservé à l'exposition.

» D'une statistique, dressée au mois de Mars 1879 par M. Weaver, consul des Etats-Unis à Anvers et envoyée à son Gouvernement, nous extrayons le petit tableau suivant :

ANNÉE 1878.

PORTS.	ARRIVAGES DES PAYS ÉTRANGERS. Tonnage total des steamers	Tonnage total des steamers et voiliers réunis.	ARRIVAGES de navires caboteurs et de navires d'intérieur, non compris dans le relevé de la 2e colonne.
Londres	3 028 505 T.	5 250 814 T.	3 869 460 T.
Liverpool	2 869 317 »	4 360 938 »	2 029 295 »
Anvers	2 169 374 »	2 779 956 »	1 512 093 »
Marseille	1 863 577 »	2 538 401 »	560 832 »
Hambourg (pour 1877).	1 732 460 »	2 233 929 »	917 663 »
Le Havre.	—	1 882 286 »	310 492 »
Hull	941 546 »	1 403 994 »	229 000 »
Amsterdam (pour 1877 .	718 801 »	1 104 008 »	—
Brême.	503 802 »	1 012 238 »	—
Southampton. . . .	825 610 »	880 528 »	265 089 »
Bordeaux.	529 526 »	855 181 »	467 912 »
Glasgow	393 146 »	532 584 »	1 154 472 »

» Un seul point de comparaison vous indiquera la gradation croissante du mouvement maritime de notre port pendant la dernière période quinquennale : les 2,169,374 tonnes, qui représentent dans ce tableau les arrivages de steamers en 1878, sont devenues 3,440,074 en 1883, et le tonnage total de 2,779,956 tonnes à l'entrée en 1878, est devenu 3,857,934 en 1883.

» Nous n'insistons pas sur l'éloquence des chiffres qui précèdent ; mais, confiants dans votre bienveillante coopération à la réussite de l'exposition, nous vous remercions d'avance bien cordialement et nous

vous présentons, Monsieur le consul, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

» Le comité de la presse: »

(Mêmes signatures que sous la circulaire précédente.)

Depuis lors, chaque semaine le comité de la presse se réunit dans les bureaux qu'il occupait dans l'hôtel de l'exposition, avenue des Arts, 89, tandis que chaque jour l'un ou l'autre de ses membres consacra une partie de son temps à la rédaction des communiqués, qui étaient envoyés aux principaux journaux du pays et de l'étranger.

Il est certain que c'est à la propagande, due aux articles émanant du comité de la presse, qu'il faut attribuer pour une bonne part l'adhésion d'un grand nombre d'industriels, tant de Belgique que des pays étrangers.

Plus tard, après l'ouverture de l'exposition, sur la proposition de M. le comte d'Oultremont, devenu commissaire général du Gouvernement, le comité de la presse fut modifié et il donna naissance au comité international de la presse, comprenant les délégués de la presse étrangère, sous la présidence de M. Arth. Goemaere, rédacteur en chef du *Précurseur* d'Anvers.

Comité d'électricité. — Dans la séance du 4 Février 1884, le comité exécutif avait décidé qu'il y aurait une section d'électricité à l'exposition universelle d'Anvers. M. le président Lynen fut chargé de se mettre personnellement en rapport avec la *Société des électriciens*, pour connaître les intentions de cette société au sujet d'une participation efficace.

Des pourparlers avaient été engagés dès cette époque, par ladite société, avec l'Administration communale de Bruxelles, à l'effet d'organiser dans la capitale une exposition spéciale d'électricité. Grâce à l'initiative du comité anversois, cette exposition spéciale n'eut pas lieu à Bruxelles, mais forma l'une des sections les plus importantes de l'exposition d'Anvers.

Sur la proposition du comité technique et pour ne pas augmenter indéfiniment le nombre des membres de celui-ci, le comité exécutif décida la formation d'un sous-comité technique d'électricité, sous la présidence de M. Rousseau, membre du comité technique, et composé comme suit :

Sous-comité technique d'électricité.

Président : M. Rousseau, professeur à l'école militaire et à l'université de Bruxelles.

Vice-présidents : MM. Delarge, ingénieur en chef, directeur des télégraphes de l'Etat ; Melsens, membre de l'académie des sciences ; Somzé, ingénieur, membre de la Chambre des représentants.

Secrétaire : M. L. Gody, capitaine d'artillerie, professeur à l'école militaire et à l'école de guerre.

Membres : MM. Banneux, ingénieur en chef, inspecteur des télégraphes de l'Etat ; Barlet, ingénieur en chef aux chemins de fer de l'Etat ; Bede, ingénieur ; Collard, capitaine du génie, commandant la compagnie des télégraphistes de place ; Courtoy, professeur à l'école vétérinaire de l'Etat ; C. de Cazenave, ingénieur électricien ; Flamache, ingénieur, professeur à l'école du génie civil de Gand ; E. Gérard, ingénieur, professeur à l'institut électro-technique Montefiore, Liège ; Goethals, ingénieur électricien ; Jaspar, constructeur électricien ; Lhoest, ingénieur électricien ; Mols, idem ; C. Mourlon, idem ; Nothomb, idem ; L. Rommelaere, professeur à l'école industrielle, Bruxelles ; Van Gend, ingénieur électricien ; Van Heurck, professeur, directeur du jardin botanique, Anvers ; Van Rysselberghe, attaché à l'observatoire de Bruxelles ; Waffelaert, capitaine du génie, commandant la compagnie des télégraphistes de campagne ; Weissenbruch, ingénieur aux chemins de fer de l'Etat ; Wybauw, ingénieur de la ville de Bruxelles.

Ce sous-comité tint de nombreuses séances et s'occupa spécialement des installations électriques de l'exposition.

Le 25 Octobre 1884, un appel fut adressé aux principales sociétés

d'éclairage électrique établies en Europe, pour leur demander de faire connaître les conditions auxquelles elles prêteraient leur concours pour l'éclairage des halles et des jardins de l'exposition. Voici la circulaire envoyée à cet effet par le comité exécutif :

« EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS.

—

» Administration :
avenue des Arts, 89,
Anvers.

—

« *Anvers*, 25 *Octobre* 1884.

» MONSIEUR,

» Le comité exécutif de l'exposition universelle d'Anvers a décidé que les locaux et les jardins de l'exposition seront éclairés le soir à la lumière électrique.

» Nous avons l'honneur de vous inviter à prêter votre concours pour cet éclairage et à nous faire connaître le prix auquel vous vous chargerez d'installer des lampes électriques (outre celles que vous serez disposé à placer gratuitement comme exposant). Le comité sera heureux de voir participer à cet éclairage le plus grand nombre possible de fabricants.

» Pour apprécier les offres et déterminer la répartition de l'éclairage entre les divers concurrents, le comité prendra l'avis d'une sous-commission, composée exclusivement de personnes n'ayant aucune attache avec les sociétés d'éclairage électrique et qui seules auront connaissance des propositions faites au comité. Cette sous-commission a été formée de MM. Dery, Dumont, Evrard, Gérard, L. Gody, Wybauw, sous la présidence de M. E. Rousseau.

» Le prix devra être donné par carcel-heure pour chaque intensité de lampe, depuis les lampes à arc de la plus forte puissance (dont deux notamment à placer dans les phares de l'entrée) jusqu'aux lampes à incandescence de tout modèle. Le mesurage de l'intensité des foyers se fera à feu nu, suivant l'angle le plus favorable, au photomètre Bunsen et d'après une moyenne fournie par trois observateurs.

» Vous voudrez bien donner vos prix dans l'hypothèse de la force motrice gratuite et indiquer la force nécessaire pour chaque type de lampe. Le gaz pour machine à gaz, servant à l'éclairage, sera compté à 16 centimes le mètre cube.

» Pour la fixation des prix, on supposera que l'éclairage durera 1° chaque soir jusqu'à onze heures ; 2° pendant trois soirées seulement par semaine, depuis le 1r Juin jusqu'au 31 Octobre.

» Tous les conducteurs seront isolés et supposés aériens. Afin de tenir compte des frais variables pour l'établissement et pour la moins-value des conducteurs après démontage, il sera payé *un franc par kilogramme de cuivre* employé.

» Les prix comprendront les frais d'installation (compris courroies et poulies de transmission ; les frais d'emplacement établis conformément aux tarifs des différents pays ; l'entretien des machines ; la pose et la dépose des conducteurs ; la pose, l'entretien et la surveillance des lampes. La fourniture et le placement des mâts et poteaux, nécessaires pour supports des lampes et des câbles, seront à la charge de l'administration de l'exposition.

» Un cahier des charges spécial règlera d'ailleurs les questions de détail et vous sera communiqué en temps utile.

» Nous vous prions de vouloir nous envoyer votre adhésion, avec les renseignements demandés, *avant le 15 Novembre*.

» Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de notre parfaite considération.

» *Le secrétaire général*,
» PIERRE KOCH.

» *Le président*,
» VICTOR LYNEN.

Les propositions reçues furent examinées par la commission spéciale désignée dans ladite circulaire, et, dès le mois de Juin de l'année suivante, les installations étant terminées, la superbe galerie des machines, la galerie centrale et les jardins de l'exposition furent éclairés à l'électricité par de nombreux systèmes d'éclairage différents.

Patronage du Roi. — Revenons au début de l'exposition. Dès

le mois de Février 1884, le comité exécutif, désireux de placer sous le patronage du Roi l'œuvre à laquelle il allait consacrer tout son temps, demanda et obtint une audience de S. M. le Roi Léopold II. Dans cette audience, qui eut lieu le 21 Février, les délégués du comité exécutif, conduits par M. le Bourgmestre, président d'honneur, exposèrent à Sa Majesté le but de l'entreprise anversoise et les avantages que la Belgique pouvait en retirer. S. M. voulut bien accorder son haut patronage à l'œuvre de nos concitoyens et leur assura de tous ses vœux pour le succès de l'exposition d'Anvers.

Adhésion de la France. — Nous devons enregistrer vers la même époque la réussite des efforts de M. Victor Lynen, président du comité exécutif, qui, après de nombreux voyages à Paris et de nombreuses démarches faites auprès de certains membres du Gouvernement français, ses amis personnels, parvint à obtenir la participation de la France au premier concours international ouvert en Belgique.

Ce succès, dû entièrement à l'initiative et aux relations personnelles du président du comité exécutif, décida en réalité du sort de l'exposition et les conséquences ne s'en firent pas attendre.

Programme de l'exposition. — Le comité exécutif élaborait à cette époque les documents qui devaient éclairer les industriels sur le programme de l'exposition. Nous reproduisons ici la circulaire donnant ce programme et qu'accompagnaient les documents nécessaires pour permettre aux industriels de faire connaître leur décision :

Circulaire du comité exécutif aux producteurs.

« Anvers, 24 Avril 1884.

» Une exposition universelle s'ouvrira le 2 Mai 1885 à Anvers : elle aura une durée de cinq mois au moins. Elle comprendra tous produits industriels, toutes marchandises donnant lieu à des transactions commerciales et tous objets ou engins présentant quelqu'intérêt pour la navigation.

» Le programme comporte les cinq grandes divisions ou sections suivantes :

» Section I : Enseignement. — Arts libéraux et arts industriels.

» Section II : Industrie.

» Section III : Marine et commerce. — Pêche et pisiculture.

» Section IV : Electricité.

» Section V : Agriculture et horticulture.

» Ces cinq sections sont divisées en groupes et en classes.

» Avec l'exposition universelle coïncidera l'exposition de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, à laquelle la *Société royale d'encouragement des beaux-arts* conviera les artistes de tous les pays.

» Due à l'initiative privée, l'exposition universelle d'Anvers a obtenu le haut patronage de S. M. le Roi Léopold II, le concours efficace du Gouvernement et l'appui sympathique de la ville d'Anvers.

» Le but de l'entreprise est de favoriser et de développer les échanges internationaux qui contribuent si puissamment au bien-être et au progrès des peuples. Le comité exécutif adresse son appel à toutes les nations : il espère que, par le nombre et le mérite de leurs envois, elles rivaliseront de zèle pour réunir à Anvers, en 1885, une collection complète de tous les produits qui intéressent le commerce du monde.

» Anvers, par sa position géographique et l'importance toujours croissante de son port, est dans une situation privilégiée pour ce rendez-vous donné aux producteurs de tous les pays. La métropole commerciale de la Belgique, si facilement accessible, si hospitalière pour tous, attirera, en 1885, un public considérable et il est hors de doute que, dans ce grand centre d'affaires, les exposants noueront des relations fructueuses.

» L'exposition sera établie dans la ville nouvelle, sur des terrains d'une superficie de 220,000 m², comprenant une partie de la gare de Sud destinée à l'installation des machines ; une partie du bassin de batelage sera réservée à la section maritime. Elle sera placée ainsi à proximité de l'Escaut et des nouveaux établissements maritimes pour lesquels le Gouvernement belge et la ville d'Anvers ont, depuis

cinq ans, dépensé plus de cent millions de francs ; la nouvelle ligne de quai de 3,500 mètres de longueur et de 100 mètres de largeur qui borde la rive droite du fleuve, sera inaugurée pendant la durée de l'exposition.

» Le palais principal aura des proportions grandioses ; il sera construit par les trois plus grands établissements métallurgiques du pays : le comité exécutif peut affirmer que les travaux seront complètement terminés en temps opportun.

» Le succès d'une exposition dépend en grande partie de l'installation complète des produits au moment de l'ouverture. L'expérience a prouvé que le retard regrettable que cette installation a subi dans plusieurs circonstances antérieures est dû surtout aux exposants, soit qu'ils envoient tardivement leur demande d'admission, soit qu'ils négligent d'expédier leurs produits en temps utile.

» MM. les producteurs sont donc invités à se conformer rigoureusement aux délais fixés dans les règlements. Le comité exécutif a l'honneur de leur envoyer sous ce pli :

» *a*) Le règlement général de l'exposition ;

» *b*) La classification générale des produits ;

» *c*) Des bulletins de demande d'admission avec questionnaire ;

» *d*) Une formule destinée aux indications nécessaires pour la rédaction du catalogue officiel de l'exposition.

» L'attention des exposants est spécialement appelée sur ce fait que les prix de location comprennent notamment la décoration générale et les frais de manutention dont l'art. 17 du règlement général donne la nomenclature. Dans ces conditions, les taxes d'emplacement ont été fixées au taux le plus avantageux pour les exposants qui pourront apprécier exactement, d'avance, les charges qui leur incombent.

» Le Gouvernement belge prendra les mesures nécessaires pour protéger efficacement les inventions susceptibles d'être brevetées, les dessins ou modèles industriels ainsi que les marques de fabrique ou de commerce qui figureront à l'exposition.

» Le Gouvernement a autorisé l'organisation d'une loterie ; les objets qui la composeront seront acquis exclusivement parmi les produits exposés.

» Le règlement général prévoit la nomination d'un jury international et la nature des récompenses à décerner aux exposants.

» Le comité exécutif est persuadé que les producteurs de tous les pays apprécieront le caractère de haute utilité de l'exposition universelle d'Anvers et que leurs adhésions nombreuses témoigneront de leur sympathie pour une nation amie. »

» *Le comité exécutif.* »

Il est à remarquer qu'à cette époque le comité exécutif s'adressait encore directement aux industriels et producteurs de toutes les nations. Plus de 60,000 documents (comprenant entr'autres le règlement général de l'exposition la classification adoptée pour les produits, les bulletins d'adhésion), furent expédiés dans tous les pays de l'ancien et du nouveau monde. Cet immense travail fut accompli dans l'espace de quelques semaines.

Participation étrangère. — Nous avons vu qu'à ce moment — commencement de Mai 1884, soit un an avant la date fixée pour l'ouverture — la France seule avait annoncé officiellement sa participation à l'œuvre et venait de nommer, en qualité de commissaire pour la section industrielle, M. l'ingénieur Choquet.

L'Angleterre et l'Allemagne ayant fait connaître officieusement leur décision de ne pas prendre part officiellement à l'exposition, le comité exécutif eut à s'occuper de l'organisation de comités de propagande dans ces deux pays.

A Londres, un comité, composé des noms les plus connus parmi les notabilités du Parlement et du haut commerce, ainsi que du Lord Maire et des Maires des principales villes de commerce de l'Angleterre, devait prêter au comité exécutif l'appui de son influence et un agent fut nommé pour recueillir l'adhésion des industriels anglais.

Pour amener la participation des industriels allemands, le comité

exécutif s'adressa à la colonie allemande à Anvers pour la formation d'un comité de patronage, à Anvers même, et institua en Allemagne quatre comités (à Berlin, à Cologne, à Mayence et à Bade), composés des sommités industrielles et commerciales des différentes provinces.

Les efforts du comité exécutif, de ce côté également, furent pleinement couronnés de succès et bientôt les adhésions de l'Allemagne devinrent si nombreuses, que le comité allemand d'Anvers, d'accord avec le comité exécutif, s'adressa à M. le Conseiller intime de commerce M. Gunther, ancien commissaire de l'Allemagne à l'exposition de Paris (1878), pour remplir, envers les exposants allemands, les fonctions de commissaire à Anvers.

Les adhésions des autres puissances étrangères se faisaient encore attendre ; toutefois, après l'acceptation de la France, il était à prévoir que les autres nations suivraient bientôt. En effet, dès le 6 Juin 1884, une circulaire du Ministre du commerce d'Italie prescrivait aux chambres de commerce de prendre les mesures nécessaires pour une participation à l'exposition d'Anvers. Cette participation avait été obtenue grâce aux démarches officieuses faites, au nom du comité exécutif, par des personnes influentes en Italie.

L'adhésion officielle des Pays-Bas, qu'un vote des Chambres hollandaises vint modifier plus tard, était acquise ; en Suède et en Norwège, en présence de l'abstention du Gouvernement, des comités s'étaient formés qui recueillaient les adhésions.

En Autriche, l'exposition de Buda-Pesth, qui devait avoir lieu à la même époque que celle d'Anvers, empêchait le Gouvernement de participer officiellement à cette dernière. Un comité, dû à l'initiative de la chambre de commerce de Vienne, s'était formé sous la présidence d'honneur de l'archiduc Charles-Louis.

Dès les premiers jours du mois de Juin, le grand-duché de Luxembourg annonçait sa participation et la nomination de M. A. Pescatore, en qualité de commissaire général, et celle de M. P. Metz, commissaire adjoint.

En Europe, à cette époque, la Russie et l'Espagne seules n'avaient pas fait connaître leur décision.

Comités belges. — Dans le but de faire en Belgique la propagande nécessaire pour obtenir l'adhésion des industriels, il était utile de songer sans retard à la formation de comités régionaux, ayant leur siège dans les principaux centres industriels belges.

Le comité exécutif adressa aux notabilités du commerce, de l'industrie et des sciences un appel pour les inviter à assister à une réunion préparatoire à Bruxelles, au palais des Académies, le 28 Mai 1884.

A cette première séance, présidée par MM. Léopold de Wael et Victor Lynen, l'on procéda à l'organisation de groupes de classe suivant le projet que nous donnons ci-dessous :

PREMIÈRE SECTION.

Enseignement. — Arts libéraux. — Mobilier et accessoires. — Tissus. — Vêtements et accessoires.

PREMIER GROUPE.

Education et enseignement. — Matériel et procédés des arts libéraux.

MM. Evariste Allewaert, Echevin de l'instruction publique de la ville d'Anvers.

P. Benoit, directeur de l'école de musique d'Anvers.

Ch. Buls, Bourgmestre de Bruxelles, membre de la Chambre des représentants, ancien commissaire à l'exposition nationale de 1880.

Couvreur, vice-président de la Chambre des représentants, président de la commission de la section belge à l'exposition d'hygiène et d'éducation de Londres (1884), à Bruxelles.

Crocq, sénateur, membre de l'académie de médecine, à Bruxelles.

De Vergnies, directeur général de la Banque de Belgique, ancien secrétaire général à l'exposition nationale de 1880, à Bruxelles.

Gevaert, directeur du conservatoire royal de Bruxelles.

Victor Jacobs, membre de la Chambre des représentants, ancien Ministre, à Bruxelles.

Le lieutenant-général Liagre, secrétaire perpétuel de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, ancien Ministre de la guerre, à Bruxelles.

Oudart, directeur général au ministère de la justice, à Bruxelles.

Sauveur, secrétaire général au ministère de l'instruction publique, à Bruxelles.

Stas, vice-président du conseil supérieur d'hygiène publique, membre de l'académie royale de Belgique, à Bruxelles.

Thonissen, membre de la Chambre des représentants, professeur à l'université de Louvain.

DEUXIÈME GROUPE.

Mobilier et accessoires.

MM. Bracquenié, industriel, à Malines.

De Savoye, industriel, à Bruxelles.

Fourcault, administrateur de la Compagnie des Bronzes, à Bruxelles.

Léon Mondron, industriel, à Lodelinsart.

Wallaert, industriel, ancien vice-président du tribunal de commerce, à Bruxelles.

TROISIÈME GROUPE.

Tissus, vêtements et accessoires.

MM. Jules Ancion, industriel, à Liège.

Henri De Roubaix, industriel, à Courtrai.

Edouard Jonniaux, industriel, à Bruxelles.

Ch. Mullendorf, industriel, président de la chambre de commerce, à Verviers.

Henri Morel, ingénieur, directeur de la Société *La Lys*, à Gand.

Aug. Peltzer, membre de la Chambre des représentants, industriel, à Verviers.

Simonis, industriel, ancien membre de la Chambre des représentants, à Verviers.

IIme SECTION.

Industrie.

QUATRIÈME GROUPE.

Industries extractives. Produits bruts et ouvrés.

CINQUIÈME GROUPE.

Outillage et procédés des industries mécaniques.

MM. A. J. Belpaire, administrateur des chemins de fer de l'Etat, président du comité technique près le comité exécutif de l'exposition d'Anvers, à Bruxelles.

d'Andrimont, sénateur, administrateur de la Société des charbonnages du Hasard, ancien président de la commission de la section belge à l'exposition d'Amsterdam, à Liège.

A. Dansaert, membre de la Chambre des représentants, président de l'Union syndicale de Bruxelles.

Delloye-Matthieu, industriel à Huy.

De Naeyer, industriel, à Willebroek.

Le cte Ad. d'Oultremont, ancien commissaire général de Belgique aux expositions de Philadelphie (1876), de Paris (1878 et 1881), et commissaire de la section de l'industrie et des arts rétrospectifs à l'exposition nationale de 1880.

Le général-major Deboer, chef de cabinet au ministère de la guerre, à Bruxelles.

Ad. De Roubaix-Oedenkoven, industriel, à Anvers.

V. Gillieaux, industriel, membre de la Chambre des représentants, à Charleroi.

J. Leclerc, inspecteur général de l'agriculture et des chemins vicinaux, ancien commissaire de l'exposition nationale de 1880, à Bruxelles.

Valère Mabille, industriel, à Morlanwelz.

Alph. Maroquin, directeur-gérant de la Société de Marcinelle & Couillet, à Couillet.

MM. H. Morelle, directeur général des ponts et chaussées, à Bruxelles.
Le général-major Nicaise, directeur du matériel d'artillerie, à Bruxelles.
G. Royers, ingénieur de la ville d'Anvers, vice-président du comité technique près du comité exécutif de l'exposition d'Anvers.
Sadoine, administrateur-gérant de la société John Cockerill, à Seraing.
Sainctelette, commissaire des monnaies, à Bruxelles.
St.-Paul de Sinçay, administrateur directeur-gérant de la Vieille-Montagne, à Chênée.
Trasenster, recteur à l'université de Liège.
J. Urban, directeur général des chemins de fer du Grand Central belge, à Bruxelles.
Van den Kerkhove, sénateur, ancien président de la commission de la section belge à l'exposition d'électricité de Paris (1881), à Gand.
Van Scherpenzeel-Thim, directeur général des mines, à Bruxelles.
Wellens, inspecteur général des ponts et chaussées, à Bruxelles.

SIXIÈME GROUPE.

Produits alimentaires.

MM. Ch. Delacre, industriel, à Bruxelles.
A. Puissant, industriel, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
E Remy, industriel, à Louvain.
Ferd. Van der Taelen, négociant, Conseiller communal, à Anvers.
E. Van Put, négociant, à Anvers.

IIIme SECTION.

Navigation et sauvetage. — Pêche et pisciculture. — Commerce d'importation et d'exportation.

SEPTIÈME GROUPE.

Navigation et sauvetage.

MM. C. J. Evrard, industriel, ancien administrateur de l'exposition internationale d'hygiène et de sauvetage de Bruxelles (1876), ancien secrétaire général de la section belge à l'exposition de Paris (1878), à Bruxelles.

Delcourt, ingénieur en chef du génie maritime, à Anvers.

Michel, inspecteur général de la marine, à Bruxelles.

HUITIÈME GROUPE.

Pêche et pisciculture.

MM. le c^{te} Joseph Van der Straeten-Ponthoz, vice-président de la Société agricole de l'Est, à Braxelles.

Willequet, membre de la Chambre des représentants, à Gand.

NEUVIÈME GROUPE.

Commerce d'importation et d'exportation. Articles d'exportation à l'usage des indigènes des pays hors d'Europe. Musées commerciaux.

MM. Defacqz, inspecteur général des douanes, à Bruxelles.

Ad. Deppe, président de la Société commerciale, industrielle et maritime d'Anvers.

W. Hunter, armateur à Anvers.

Le baron Lambermont, Ministre plénipotentiaire, secrétaire général au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles.

Strauch, secrétaire général de l'Association internationale africaine, à Bruxelles.

J. von der Becke, armateur à Anvers.

IVme SECTION.

Electricité.

10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 15e GROUPES.

MM. Delarge, ingénieur en chef, directeur des télégraphes, vice-président du comité d'électricité près du comité exécutif de l'exposition d'Anvers, à Bruxelles.

Melsens, membre de l'académie royale de Belgique, vice-président du comité d'électricité, à Bruxelles.

Rousseau, professeur à l'école militaire et à l'université de Bruxelles, président du comité d'électricité, à Bruxelles.

Léon Somzée, ingénieur, vice-président du comité d'électricité, à Bruxelles.

Vinchent, directeur général des postes et des télégraphes, à Bruxelles.

Vme SECTION.

Agriculture. — Horticulture. — Concours spéciaux.

SEIZIÈME GROUPE.

Agriculture.

MM. le baron de Caters, président de la commission d'agriculture de la province d'Anvers, à Anvers.

J. Leclerc, inspecteur général de l'agriculture et des chemins vicinaux, à Bruxelles.

Louis Meeus, industriel à Wyneghem.

Ronnberg, directeur général de l'agriculture et de l'industrie, ancien commissaire de l'exposition nationale de 1880, à Bruxelles.

L. T'Serstevens, ancien membre de la Chambre des représentants, membre du conseil supérieur d'agriculture, à Bruxelles.

Le comte Jh. Van der Straeten-Ponthoz, vice-président de la Société agricole de l'Est, à Bruxelles.

DIX-SEPTIÈME GROUPE.

Horticulture.

MM. Doucet, administrateur de la Société royale de Flore, à Bruxelles.

Bernard, chef de division au ministère de l'intérieur, secrétaire de la Société royale Linnéenne, ancien secrétaire aux expositions de Bruxelles (1880) et d'Amsterdam (1883).

Gillekens, directeur de l'école d'horticulture de l'Etat, à Vilvorde.

Linden, vice-président de la Société royale de Flore, à Gand.

Morren, secrétaire de la filiation des Sociétés d'horticulture de Belgique, à Liège.

Anvers, le 24 *Mai* 1884.

LE COMITÉ EXÉCUTIF:

Le président d'honneur,

LÉOPOLD DE WAEL,

Bourgmestre de la ville d'Anvers,

membre de la Chambre des représentants.

Le secrétaire général, PIERRE KOCH.

Le président, VICTOR LYNEN.

L'organisation de l'exposition était donc arrivée à un tel degré d'avancement, qu'on pouvait affirmer, dès cette époque et sans présomption, que le succès en était assuré.

A la suite des élections législatives du 11 Juin 1884, le pouvoir passa du cabinet Frère-Orban au cabinet Malou. M. Beernaert, ancien Ministre des travaux publics, devint titulaire du nouveau département de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

Le comité exécutif poursuivit avec le nouveau cabinet les négociations encore pendantes sur certaines questions, et dans une audience, à laquelle assistait M. le comte Ad. d'Oultremont, M. le Ministre Beernaert lui promit l'appui et le concours du Gouvernement.

Développant l'idée du comité exécutif, le Gouvernement organisa définitivement la section belge et en prit la complète direction.

Dès le 17 Juillet, parurent au *Moniteur belge* le rapport au Roi et les arrêtés royaux suivants :

Bruxelles, le 17 Juillet 1884.

Rapport au Roi.

Sire,

Les organisateurs de l'exposition universelle d'Anvers se sont adressés au Gouvernement en vue d'obtenir, d'une manière effiace, le concours des autorités publiques.

Tout en laissant à la société de l'exposition la responsabilité financière et la direction des divers services, il y a lieu, eu égard au caractère d'intérêt général de son entreprise, de lui accorder un bienveillant patronage.

En effet, l'exposition d'Anvers permettra de nouveau à la Belgique d'affirmer ses forces productives et ses progrès industriels et artistiques ; elle favorisera ainsi les échanges internationaux, en même temps qu'elle fera mieux connaître encore l'importance des installations maritimes d'Anvers, au point de vue du commerce général.

Déjà Votre Majesté a daigné accorder Son haut Patronage à l'œuvre de l'exposition. Je crois répondre aux vœux de l'industrie et du commerce, en proposant à Votre Majesté de conférer la présidence d'honneur de la commission belge à Son Altesse Royale Monseigneur le Comte de Flandre.

Les projets d'arrêtés ci-joints ont pour objet la nomination des commissaires généraux, la désignation d'un bureau central et d'une commission qui auront à solliciter et à diriger la participation des producteurs belges.

Le Ministre de l'agriculture,
de l'industrie et des travaux publics,
A. Beernaert.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu Notre arrêté en date de ce jour, qui institue une commission chargée d'encourager la participation des producteurs belges à l'exposition universelle qui aura lieu à Anvers en 1885 ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. Notre Frère bien-aimé, S. A. R. le Comte de Flandre, est nommé président d'honneur de la commission chargée d'encourager la participation des producteurs belges à l'exposition universelle d'Anvers en 1885.

ART. 2. Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Ostende, le 17 Juillet 1884.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'agriculture,
de l'industrie et des travaux publics,

A. BEERNAERT.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Considérant qu'il y a lieu d'encourager la participation des producteurs belges et étrangers à l'exposition universelle d'Anvers de 1885 ;

Revu Notre arrêté du 28 Mars 1884 ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. M. le comte d'Oultremont (A.), ancien commissaire général de Belgique aux expositions universelles de Philadelphie en

1876 et de Paris en 1878 et en 1881, ancien commissaire de la section de l'industrie et des arts rétrospectifs à l'exposition nationale de 1880, est nommé commissaire général du Gouvernement à l'exposition universelle d'Anvers.

M. Rombaut (E.), ingénieur, ancien secrétaire auprès de l'exposition nationale de 1880, ancien commissaire général du Gouvernement à l'exposition internationale d'Amsterdam, est nommé commissaire général pour la section belge de l'exposition universelle d'Anvers.

Art. 2. Sont nommés commissaires des sections internationales auprès de l'exposition, savoir :

1re section. — *Enseignement. — Arts libéraux et arts industriels.*

M. Thonissen, Ministre d'Etat membre de la Chambre des représentants, à Louvain.

2e section. — *Industrie.*

M. Belpaire, administrateur des chemins de fer de l'Etat, à Bruxelles.

3e section. — *Marine et commerce. — Pêche et pisciculture.*

M. Evrard (Ch.), industriel, ancien secrétaire général de la section belge de l'exposition internationale de Paris en 1878, à Bruxelles.

4e section. — *Électricité.*

M. Somzée (L.), ingénieur, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

5e section. — *Agriculture.*

M. Ronnberg (A.), ancien commissaire à l'exposition nationale de 1880.

Horticulture.

M. Bernard (C.), ancien secrétaire de la 3e section de l'exposition nationale de 1880 et de la section belge de l'exposition internationale d'Amsterdam.

6e SECTION. — *Beaux-arts.*

M. Cuylits, Echevin, président de la Société royale pour l'encouragement des beaux-arts, à Anvers.

ART. 3. Sont nommés :

Secrétaire général du commissariat général du Gouvernement, M. Gody (J.), ancien secrétaire de la section belge aux expositions de Philadelphie en 1876, de Paris en 1878 et 1881 et du comité exécutif et de la section de l'industrie à l'exposition nationale de 1880 :

Secrétaire des sections étrangères, M. le comte Duchatel (Ad.), secrétaire de légation de 1re classe :

Secrétaire de la section belge, M. de Cazenave (L.), ingénieur, ancien secrétaire auprès de l'exposition nationale de 1880 ;

Secrétaire du commissaire général du Gouvernement, M. le baron de Woelmont (Herman).

ART. 4. Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Ostende, le 17 Juillet 1884.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics,

A. BEERNAERT.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Considérant qu'une exposition universelle aura lieu à Anvers, en 1885, et qu'il y a lieu, pour le Gouvernement, d'encourager la participation des producteurs belges à cette exposition ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. Il est institué une commission chargée d'encourager la participation des producteurs belges à l'exposition qui aura lieu à Anvers en 1885.

Art. 2. Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics remplira les fonctions de président de la commission.

Sont nommés :

1° Président adjoint de la même commission : M. Lynen (Victor), Conseiller communal, à Anvers ;

2° Vice-présidents :

M. de Wael (Léopold), Bourgmestre de la ville d'Anvers ;

M. Meeus (Eugène), membre de la Chambre des représentants, à Anvers ;

M. le baron Nottebohm (Edouard), à Anvers.

3° Secrétaire général : M. Koch (Pierre), avocat, à Anvers.

Art. 3. Cette commission formera un *comité central permanent*, composé des membres du bureau et d'un certain nombre d'autres membres.

Art. 4. Sont nommés membres de la dite commission :......

(Ces membres furent répartis en comités de groupes et de classes par un arrêté ministériel du 19 Septembre suivant.)

Art. 5. Sur la proposition de la commission prémentionnée, Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics nommera des comités de groupes et de classes, conformément à la classification adoptée pour les produits, ainsi que les comités locaux représentant les intérêts des principales industries belges.

Ces comités seront formés au moyen des membres de la commission et des personnes dont l'adjonction sera reconnue utile.

Art. 6. Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Ostende, le 17 Juillet 1884.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'agriculture,

de l'industrie et des travaux publics,

A. Beernaert.

Enfin, un arrêté spécial institua une commission très nombreuse, sous la présidence d'honneur de S. A. R. Mgr. le Comte de Flandre et sous la présidence de M. le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

Le 30 Juillet 1884 eut lieu, dans la grande salle du Palais des Académies, la séance d'installation de la commission chargée d'encourager la participation des producteurs belges.

(Voir le compte-rendu du *Moniteur* du 1er Août 1884.)

A partir de cette séance importante, les attributions respectives du comité exécutif de l'exposition, du commissariat général du Gouvernement et du commissariat général de la section belge, furent arrêtées d'une manière complète et définitive, et chacun de ces collèges prit immédiatement les mesures d'organisation et d'exécution propres à assurer le succès de la partie de ce vaste projet qui le concernait spécialement.

Construction des halles. — Nous avons vu que M. l'architecte G. Bordiau avait été désigné en qualité d'architecte de l'exposition.

Le cahier général des charges de l'entreprise de la construction des halles, élaboré par lui, remanié par le comité technique et finalement approuvé, après de nombreuses séances, par le comité exécutif, le 17 Mars 1884, prévoyait la construction de 70,000 mètres carrés de halles couvertes.

L'adjudication publique de ces immenses travaux eut lieu le 3 Avril et le contrat fut passé définitivement le 11 Avril 1884 avec les trois plus puissantes sociétés de construction de la Belgique : la *Société John Cockerill*, la *Société métallurgique de Bruxelles* et la *Société internationale de construction Rolin*. Ce contrat donnait à chacune des trois sociétés environ 25,000 mètres à couvrir.

Cette entreprise, qui devait être complètement terminée le 31 Décembre 1884, comprenait :

1° L'établissement de clôtures autour des terrains de l'exposition, soit d'une superficie de 20 hectares ;

2° L'établissement des fondations nécessaires pour supporter les constructions ;

3° La construction de la charpente en fer ;

4° Le revêtement en bois de ces charpentes, l'établissement de planchers et d'une partie de la toiture en bois ;

5° La couverture en zinc et le vitrage.

Il faut rappeler que les terrains, sur lesquels l'exposition devait s'élever, étaient des terrains à bâtir en contre-bas de nombreuses rues qu'il a fallu supprimer. Ces terrains, qui n'avaient reçu aucune préparation, étaient donnés en location par la société anonyme du Sud d'Anvers, jusqu'au 1er Mars 1886.

Les travaux de terrassement furent commencés en Mai 1884 ; les premières clôtures furent placées au mois de Juillet, et en Août 1884 les premiers approvisionnements de fer étant arrivés à pied-d'œuvre, on commença le montage des fermes. Les travaux furent poussés avec une activité fébrile et, pour l'époque fixée (31 Décembre 1884) environ 60,000 mètres de halles étaient construits.

Les nombreuses adhésions tardives d'industriels belges obligèrent ultérieurement le comité exécutif à commander de nouvelles constructions, qui portèrent à près de 110,000 mètres carrés la surface totale couverte pour l'exposition.

Le prix d'adjudication, payé aux trois compagnies entreprenantes, a été de 18 francs le mètre carré, pour la location des bâtiments, dont les entrepreneurs avaient à reprendre possession 4 mois après la clôture de l'exposition. Ce prix (18 francs par mètre carré, sans décoration) comprenait l'entretien des halles jusqu'à leur rétrocession aux entrepreneurs.

La façade monumentale de l'exposition avait une hauteur de 68 mètres et faisait face à l'avenue du Sud : le portique central était flanqué de deux phares, d'une hauteur de 54 mètres.

L'ensemble du coût des constructions, y compris diverses annexes, bâtiments et hangars, s'est élevé à près de 2,500,000 francs. La com-

pagnie *la Métallurgique* fut chargée de la construction du portique monumental, dont le coût s'éleva à près de 250,000 francs.

L'arrangement des jardins avait été confié à M. l'architecte Fuchs ; celui-ci sut tirer un admirable parti des terrains mis à sa disposition et les convertit en un très beau parc ornementé d'une trentaine de constructions diverses des plus pittoresques, qui servirent, durant l'exposition, de débits de toutes sortes.

La période, qui s'écoula entre le mois de Septembre 1884 et l'ouverture officielle de l'expositon, vit le comité exécutif, le commissariat général du Gouvernement et les divers commissariats belge et étrangers déployer la plus grande activité et rivaliser d'ardeur et d'énergie pour mener à bonne fin la tâche dont ils étaient respectivement chargés.

Ouverture de l'exposition. — Enfin arriva le 2 Mai, date fixée pour l'ouverture officielle de l'exposition universelle d'Anvers de 1885.

Les constructions étaient entièrement achevées ; seul le revêtement de la façade manquait encore, mais, dans les halles mêmes, et surtout à la galerie des machines, de nombreux exposants étaient encore en retard.

Le comité exécutif cependant décida qu'il ne pouvait retarder l'ouverture officielle de l'exposition, et cette cérémonie eut lieu avec grand éclat le Samedi 2 Mai, à 1 heure, en présence du Roi et de la Famille royale, du corps diplomatique, des grands corps de l'Etat, de la province et de la ville d'Anvers, des commissaires des sections étrangères, du comité exécutif, des commissaires généraux du Gouvernement et de la section belge et d'un public choisi et nombreux.

Cette solennité se tint dans la salle des fêtes de l'exposition. S. M. le Roi fut reçu par le comité exécutif et le commissaire général du Gouvernement. M. Victor Lynen, président du comité exécutif, dans un discours qui produisit beaucoup d'impression, fit l'historique de l'exposition et remercia ceux qui avaient contribué à son succès. S.M. remercia par quelques paroles bienveillantes et souhaita une brillante réussite à la premiere exposition universelle ouverte dans notre pays.

La cantate d'inauguration de MM. Peter Benoit et Jan van Beers fut exécutée ensuite au milieu du recueillement produit par l'impression de l'imposante cérémonie à laquelle assistaient près de 7000 invités. De la salle des fêtes, le cortège royal, suivi de la foule des invités et des personnes qui attendaient l'ouverture des halles, parcourut les galeries centrales de l'exposition pour se rendre sur le pont conduisant à la galerie des machines. Sur cette terrasse, d'où la vue embrassait toute la galerie des machines, M. le chevalier de Moreau, Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, reçut le Roi et pria S. M. de vouloir ouvrir l'exposition universelle d'Anvers.

Le Roi déclara l'exposition inaugurée et, à un signal donné, les puissantes machines motrices de cette vaste halle se mirent en mouvement.

La solennité fut consignée au Livre d'Or de la Ville.

Après avoir parcouru diverses sections, le Roi alla inaugurer l'exposition internationale des beaux-arts.

Le soir eut lieu, dans la grande salle d'hiver de la Société royale d'Harmonie, le banquet d'inauguration offert par la ville d'Anvers.

LL. MM. et AA. RR. y assistèrent avec le corps diplomatique et les grands corps de l'Etat.

A l'heure des toasts, ce fut le Roi qui porta la première santé ; S. M. but aux Souverains étrangers que représentaient à cette fête les Ministres plénipotentiaires et chargés d'affaires, ainsi que les commissaires des sections étrangères.

(Le § 9, *Fêtes*, au titre VII, du présent rapport, donne quelques détails au sujet de ce banquet et des nombreuses festivités organisées à l'occasion de l'exposition universelle.)

Le lendemain de l'inauguration eut lieu un banquet offert par le comité exécutif aux membres de la presse belge et étrangère.

Services divers. — Dans ce rapide résumé nous n'avons pas mentionné les nombreux services qui restaient à organiser par le comité exécutif ainsi que les adjudications auxquelles plusieurs de ces services ont donné lieu :

Concession de cantines pour ouvriers, nécessaires sur les travaux avant l'ouverture de l'exposition ;

Concession de restaurants, cafés, etc., pour la durée de l'exposition ;

Adjudication pour la fourniture de meubles aux exposants ;

Adjudication pour les terrassements et travaux des jardins ;

Adjudication pour la construction d'égouts et chenaux dans la galerie des machines ;

Convention pour la publicité des affiches ; reproduction de vues de l'exposition ;

Adjudication d'une boulangerie dans les jardins de l'exposition ;

Adjudication d'une laiterie ;

Contrats et conventions pour la fourniture de la force motrice ;

Elaboration des règlements de la halle aux machines, du droit de vente, du service des entrées, du service de la surveillance, etc. ;

Organisation du service d'incendie et du service médical ;

Organisation du service des fêtes et de la publicité à l'intérieur de l'exposition ;

Elaboration du cahier des charges pour la fourniture en location des velums, des vitrines, des peintures et des sculptures ;

Adjudication des hangars pour le remisage des caisses vides, etc., etc.

Nous n'avons pas parlé non plus de la correspondance incessante, nécessitée par les nombreuses demandes, adressées au comité exécutif par des exposants de toutes les nations, pour l'octroi de concessions, d'emplacements dans les jardins, etc.

Il est bon de rappeler également que le comité exécutif a correspondu jusqu'au dernier moment, c'est-à-dire jusqu'au complet enlèvement des produits à la fermeture de l'exposition, avec les exposants non officiellement représentés à l'exposition, c'est-à-dire ceux dont les Gouvernements n'avaient pas adhéré.

Service médical. — Un service complet d'ambulance fut organisé à l'exposition par l'administration des hospices, qui en confia la direction à M. le docteur De Smeth, chirurgien-chef de service aux hôpitaux

civils. Cette institution rendit les plus grands services au public, aux exposants et au personnel de l'exposition.

591 personnes, dont 140 visiteurs, ont eu recours à ses soins ; 56 malades ont été envoyés en traitement à l'hôpital ; 450 pansements consécutifs aux accidents ont été faits ; 1041 consultations ont été données par le personnel médical : 420 pour des étrangers et 621 pour des Belges.

Description succincte de l'exposition. — L'exposition était établie dans le nouveau quartier du Sud, sur des terrains d'une superficie de 22 hectares, à proximité de l'Escaut et de ses magnifiques installations maritimes.

Les halles de l'industrie et la galerie des machines comportaient près de dix hectares de surface.

L'exposition maritime était installée dans une partie du bassin de batelage.

Le parc de l'exposition mesurait une superficie d'environ neuf hectares ; diverses constructions de toute nature y étaient élevées : la plus importante était le pavillon du Cambodge, où la France avait accumulé les trésors de ses colonies.

L'exposition de la Croix-Rouge était installée dans un enclos avoisinant, relié par un pont aux halles de l'industrie.

L'exposition universelle des beaux-arts, organisée par la *Société royale d'encouragement des beaux-arts d'Anvers*, avec le concours de la ville d'Anvers et du Gouvernement, était située à proximité de l'exposition industrielle.

Enfin, de vastes installations, élevées à front de la place du Peuple, étaient destinées à des concours agricoles, notamment à ceux des animaux reproducteurs.

Quelques mots sur la remarquable halle des machines et de ses annexes, dont la direction fut confiée à M. l'ingénieur De Graux. M. l'ingénieur Robinson lui fut adjoint pour le service des machines, et M. l'ingénieur Dumont pour le service de l'électricité.

La halle des machines, à laquelle on accédait par un pont établi

sur la rue de Bruxelles, présentait une étendue d'environ 25,000 mètres carrés ; elle se composait de cinq galeries principales de 21m37 de portée et de 170 mètres de longueur, ayant alternativement une hauteur libre sous entrait de 11 et de 17 mètres.

Une galerie-annexe de 20 mètres de portée et de hauteur réduite, 5 mètres sous entrait, régnait sur deux côtés du rectangle formé par la halle des machines.

Une galerie-promenoir surélevée, en communication avec le pont conduisant aux halles de l'industrie, se développait sur 300 mètres de longueur ; elle permettait aux visiteurs de jouir du magnifique coup-d'œil de la halle aux machines.

Les emplacements occupés par les différents pays étaient à peu près les suivants :

Pour la Belgique..........	11,640	mètres carrés ;
» la France............	4,300	»
» l'Allemagne..........	3,500	»
» l'Angleterre..........	628	»
» les Pays-Bas.........	54	»
» les Etats-Unis........	36	»
» l'Autriche............	26	»

Les arbres de transmission et toute la tuyauterie étaient placés dans le sous-sol. La vapeur, nécessaire aux différents moteurs de la section belge était fournie par un groupe de 4 chaudières De Naeyer, comportant un total de près de 1200 mètres carrés de surface de chauffe.

La section française disposait de 4 générateurs à vapeur de la maison Cail, avec une surface de chauffe de 120 mètres carrés chacune.

La société Cockerill se fournissait de vapeur à l'aide de 3 chaudières de locomotives, ayant chacune 110 mètres carrés de surface de chauffe.

Les sections allemande, anglaise et les pulsomètres des cascades de la façade recevaient la vapeur d'un groupe de générateurs De Naeyer, de 250 mètres carrés de surface de chauffe.

En ce qui concernait la lumière électrique des halles et des jardins, dont le service régulier se faisait au moyen d'environ 2000 lampes à incandescence et 350 lampes à arc, la source d'électricité était fournie par un ensemble de 76 dynamos de différents systèmes, mis en mouvement par 7 machines à vapeur d'une force totale de 1700 chevaux.

Voici, par ordre alphabétique, la liste des pays, représentés à l'exposition universelle d'Anvers, avec les noms des commissaires généraux des sections étrangères et les surfaces occupées par les exposants de ces pays :

PAYS REPRÉSENTÉS.	Superficie occupée dans la halle de l'industrie.	COMMISSAIRES.
		MM.
Allemagne	6490 M_2	Max. Günther.
Angleterre	2500	Grattan.
Autriche	2900	Isbary.
Belgique	20.100	Rombaut.
Bombay	400	Waddington.
Brésil	500	le comte de Villeneuve.
Canada	1200	Ch. Tupper.
Danemarck	250	de Brockdorf.
Egypte	50	le Roijer de Dour.
Espagne	600	F. de Serra.
Etats-Unis	1500	Fish.
France.	14,500	Robcis-Borghers.
Haïti	30	H. Hoeylaerts.
Italie	3900	le marquis Maffei.
Libéria	10	le baron de Stein.
Luxembourg.	600	Pescatore.
Monaco	125	F. Robyns.
Paraguay.	25	Oostendorp.
Pays-Bas	2000	le comte de Bylandt.
Portugal	380	d'Oliveira Chamiço.
Russie.	2000	Baeckmann.
Serbie.	90	de Borchgrave.
Suède et Norwège	1400	Christophersen et Kirsebom.
Suisse.	400	Tschander.
Turquie	1200	Alph. Allard.

PAYS SANS COMMISSAIRE OFFICIEL :

Australie	50 M2
Chili	5 »
Chine	50 »
Grèce	20 »
Japon	50 »
Uruguay	5 »
République Argentine	5 »
Congo (section belge : Exportation)	300 »
Suez et Panama	200 »
Salles des fêtes	3000 »
Bureau du comité et du commissariat général de la presse, postes, télégraphes, douanes	2000 »

L'exposition ne fut réellement prête que dans le courant du mois de Juin et elle entra dès lors dans sa véritable période d'exploitation.

A cette grande œuvre se rattache une série d'expositions partielles et de concours, tels que : l'exposition de la *Croix-Rouge*, installée à l'ouest du palais de l'industrie et qui fut très appréciée des spécialistes, et le concours de baraques mobiles pour le prix de 5000 francs, institué par S. M. l'Impératrice d'Allemagne.

Les expositions permanentes et temporaires d'horticulture, qui se tinrent dans la salle des fêtes et dans les jardins, eurent le plus brillant succès.

Elles comportaient les cinq séries suivantes :

1° Concours permanent, dans les jardins, de plantes ornementales, d'arbres, arbustes et fleurs ;

2° Du 10 au 12 Mai : concours d'azalées, orchidées, rhododendrons, etc. ;

3° Du 28 au 29 Juin : concours de roses cueillies ;

4° Du 2 au 6 Août : concours général d'horticulture ;

5° Du 27 au 29 Septembre : concours de pomologie et de culture maraîchère.

Le concours international d'animaux reproducteurs, organisé par la Fédération des sociétés d'agriculture de Belgique, a fourni à nos éleveurs l'occasion de montrer un progrès sensible dans la quantité et la qualité de notre production animale.

Le catalogue pour les concours, ouverts à l'espèce chevaline et tenus du 27 Juin au 1r Juillet, sur un total de 1070 inscriptions, comptait environ 900 inscriptions belges.

Le catalogue des concours des espèces bovine, ovine, porcine et des animaux de basse-cour, tenus du 11 au 15 Juillet, comprenait, pour les trois premières espèces, respectivement : 1184, 192 et 126 inscriptions. Les lapins comptaient 66 inscriptions et les animaux de basse-cour, coqs et poules, dindons, oies, canards, pigeons, ensemble 780.

Cette exposition agricole, faite sous le patronage du Gouvernement et de la ville d'Anvers et subsidiée par eux, eut une réussite complète.

Le concours international de traction mécanique et de matériel de tramways fut organisé par M. l'ingénieur Dupuich, sous les auspices du commissariat général du Gouvernement.

Ensuite d'un accord intervenu avec la Société anonyme des tramways anversois, il fut établi, entre la gare de l'Est et les jardins de l'exposition (3 kilomètres), deux voies aux écartements d'un mètre et d'un mètre quatre cent trente-cinq millimètres entre les faces internes des bourrelets des rails.

Les adhésions furent nombreuses ; les moteurs ou voitures automotrices comportaient cinq types ; les voitures à voyageurs étaient représentées par divers modèles.

Le jury international, présidé par M. l'ingénieur en chef belge Hubert, eut à remplir une mission longue et laborieuse, qui ne se termina qu'à la fin de l'exposition.

De nombreux congrès furent tenus pendant cette année, tant à Anvers qu'à Bruxelles, et ont donné lieu à d'excellents résultats. Citons, entr'autres, le congrès de droit commercial et le congrès des

chemins de fer, ce dernier institué à l'occasion du 50ᵉ anniversaire de la construction des chemins de fer belges en Belgique.

Jury des récompenses. — Le jury international des récompenses, composé de près de 700 membres tant belges qu'étrangers, commença ses importantes opérations le 29 Juin, pour les terminer le 8 Août suivant.

La séance plénière du jury, sous la présidence de M. le chevalier de Moreau, Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, fut tenue dans la grande salle des fêtes, le 4 Juillet 1885.

Notre Administration offrit à tous les jurés, aux organisateurs de l'exposition et à toutes les autorités, une fête qui eut lieu à l'hôtel de ville, le 4 Juillet.

Proclamation des récompenses. — La fête solennelle de la proclamation des récompenses eut lieu le 14 Septembre, à 2 heures de relevée.

Le Roi, en assistant à cette cérémonie avec le corps diplomatique et les grands corps de l'Etat, donna une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il n'avait cessé de porter à cette œuvre importante due à l'initiative de nos concitoyens.

Des discours furent prononcés à cette occasion par M. le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, et par M. le président Lynen ; S. M. le Roi répondit.

Le même soir eut lieu le banquet du comité exécutif, offert à l'occasion de la proclamation des récompenses.

Le toast aux pays étrangers fut porté par le prince de Caraman Chimay, Ministre des affaires étrangères.

Des discours furent prononcés par M le chevalier de Moreau, M. le président Lynen et le Ministre plénipotentiaire d'Italie, marquis Maffei.

Les tableaux ci-contre indiquent le nombre d'exposants par pays et celui des récompenses obtenues tant par les industriels que par les collaborateurs et coopérateurs de ces derniers.

PAYS.	Nombre d'exposants.	Diplômes d'honneur.	Médailles d'or.	Médailles d'argent.	Médailles de bronze.	Mentions honorables.	Totaux.
Allemagne............	861	50	146	237	204	124	761
Angleterre............	305	12	49	77	56	23	217
Autriche	296	26	73	84	37	31	251
Belgique.............	3411	184	456	723	604	447	2414
Bombay..............	180	1	3	15	17	30	66
Brésil.,...............	1425	13	33	53	59	58	216
Canada........... ...	176	3	13	31	35	31	113
Danemarck............	39	4	1	13	8	5	31
Egypte...............	32	1	2	7	1	1	12
Espagne..............	199	9	50	38	24	16	137
Etats-Unis............	23	1	2	7	1	3	14
France...............	1893	215	443	493	318	142	1611
France (colonies).....	2488	25	123	233	256	261	898
Haïti.................	90	1	3	15	13	14	46
Italie	660	25	91	179	159	113	567
Libéria...............	5	»	»	1	2	»	3
Luxembourg	48	2	10	13	7	5	37
Monaco..............	63	»	5	13	8	15	41
Paraguay............	58	»	4	7	10	15	36
Pays-Bas............	296	14	45	78	63	52	252
Portugal.............	1043	17	44	55	79	71	266
Russie...............	225	22	59	52	36	25	194
Serbie	312	2	18	38	53	47	158
Suède-Norwège.......	202	6	20	57	43	48	174
Suisse	102	2	14	22	28	16	82
Turquie	18	1	4	»	3	2	10
Australie.............	11	»	»	1	5	6	12
Chili.................	1	»	»	1	»	»	1
Chine.......	1	»	»	1	»	»	1
Grèce................	1	»	1	»	»	»	1
Japon................	2	»	»	2	»	»	2
Uruguay.............	2	»	»	»	»	2	2
République Argentine.	4	1	»	1	2	»	3
	14472	637	1713	2551	2132	1597	8630

La Belgique comporta 3411 exposants, dont 2983 dans les halles de l'industrie, 238 dans la galerie des machines, 102 dans la galerie du travail et 88 dans les jardins.

La superficie, occupée par les produits de ces exposants, fut de

34,630 m², dont 19,747 m² dans les halles de l'industrie, 11,886 m² dans la galerie des machines et 1,819 m² dans la galerie du travail.

Le nombre total des exposants, en comprenant ceux ayant exposé dans différentes classes, est de 14,472, et celui des récompenses obtenues de 8,630.

La Belgique, avec 3411 exposants, a obtenu 2414 récompenses, dont :

184 diplômes d'honneur,
456 diplômes de médailles d'or,
723 » » d'argent,
604 » » de bronze,
447 mentions honorables.

La ville d'Anvers, avec 551 exposants, a obtenu 442 récompenses, dont :

22 diplômes d'honneur,
55 diplômes de médailles d'or,
107 » » d'argent
155 » » de bronze,
103 mentions honorables.

Les 3 tableaux ci-contre donnent quelques renseignements relatifs aux récompenses obtenues par les exposants de l'exposition internationale des beaux-arts (1).

(1) Pour les renseignements concernant l'organisation de cette exposition, voir p. 98, § 4, *Société royale pour l'encouragement des beaux-arts*. Pour ceux relatifs à la construction des halles de cette exposition, voir p. 174.

RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS DES DIVERS PAYS.	1re section : *Peinture, Dessin, Pastel, Aquarelles et Miniature.*	2me section : *Sculpture.*	3me section : *Architecture.*	4me section : *Gravure et Lithographie.*	TOTAUX.
Rappels de médaille d'honneur .	13	4	1	2	20
Médailles d'honneur	8	2	2	2	14
„ de 1re classe. . . .	11	5	2	3	21
„ „ 2me „ . . .	11	5	2	4	22
„ „ 3me „ . . .	18	5	2	4	29
Mentions honorables	26	5	2	2	35
				Total des récompensés	141

PAYS.	Nombre d'exposants.	Nombre de récompensés.
Belgique	330	30
Allemagne	220	17
Autriche	90	10
Espagne	16	1
France	370	48
Angleterre	72	5
Hollande et grand-duché de Luxemb.	154	10
Italie	149	10
Norwège.	55	4
Russie	26	1
Suède.	13	2
Suisse.	18	3
Divers	19	—
Totaux. . .	1532	141

La ville d'Anvers, avec 101 exposants, obtint 12 récompenses, dont:

1 Diplôme d'honneur,
2 Diplômes de médailles de 1re classe,
3 " " 2e "
3 " " 3e "
3 mentions honorables.

Clôture de l'exposition. — La fermeture de l'exposition universelle eut lieu le Dimanche, 2 Novembre, à minuit ; ce jour-là un grand banquet, organisé par la *Société commerciale, industrielle et maritime* fut offert au comité exécutif.

Dès le lendemain, l'emballage des produits commença et, grâce à l'activité de tous et à la bonne organisation du service de la manutention, si bien dirigé par M. Hamaide et son adjoint M. Colaut, les halles et les jardins de l'exposition furent entièrement évacués avant le 1er Janvier 1886.

Le nombre de wagons, pour l'envoi des produits, s'éleva à 6644, soit un poids de 18,699,682 kilogrammes.

Le nombre de wagons, pour l'envoi des matériaux, fut de 3454, soit 22,256,884 kilogrammes.

En ajoutant à ces poids celui des matériaux amenés par axe, on atteignit un poids total de 51,531,254 kilogrammes.

La réexpédition des produits donna un total de 2911 wagons, avec un poids total de 11,082,702 kilogrammes.

La démolition des halles et du portique fut immédiatement entamée, et la remise complète en état des terrains terminée quelques mois plus tard.

Recettes faites aux entrées. — Le Samedi, 2 Mai, jour de l'ouverture, il a été pris aux guichets 612 cartes d'entrée à 5 francs. Nous donnons ci-après, établi par semaine, le tableau du nombre des entrées depuis le 3 Mai jusqu'au 2 Novembre, date définitive de la clôture de l'exposition.

DATES.	SOUCHES RENTRÉES AUX GUICHETS.			
	0.50 fr.	1 fr.	2 fr.	Produit.
	Ouverture, 612 entrées à 5 fr.			3,060.—
Du 3 au 9 Mai...........		9,070	214	9,498.—
Du 10 au 16 Mai...........		21,169	403	21,975.—
Du 17 au 23 Mai...........		16,136	426	16,988.—
Du 24 au 30 Mai.		38,198	1,737	41,672.—
Du 31 Mai au 6 Juin.......		29,233	453	30,139.—
Du 7 au 13 Juin...........	363	32,829	508	34,026.50
Du 14 au 20 Juin..........	817	38,037	564	39,573.50
Du 21 au 27 Juin..........	3,065	46,342	626	49,126.50
Du 28 Juin au 4 Juillet.....	4,803	72,914	1,193	77,701.50
Du 5 au 11 Juillet..........	5,548	62,633	1,374	68,155.—
Du 12 au 18 Juillet........	12,233	75,763	1,160	84,199.50
Du 19 au 25 Juillet.........	11,721	65,570	688	72,806.50
Du 26 Juillet au 1r Août....	6,219	60,787	1,012	65,920.50
Du 2 au 8 Août............	2,268	67,321	847	70,149.—
Du 9 au 15 Août...........	2,736	98,162	253	101,436.—
Du 16 au 22 Août..........	1,894	95,750	1,527	99,751.—
Du 23 au 29 Août..........	2,093	83,759	781	86,367.50
Du 30 Août au 5 Septembre.	1,626	78,449	660	80,582.—
Du 6 au 12 Septembre......	1,098	91,314	791	93,445.—
Du 13 au 19 Septembre.....	2,174	80,845	669	83,270.—
Du 20 au 26 Septembre.....	1,245	67 496	558	69,234.—
Du 27 Sept. au 3 Octobre...	352	52,908	241	53,566.—
Du 4 au 10 Octobre........	381	33,156	—	33,346.50
Du 11 au 17 Octobre.......	448	28,248	—	28,472.—
Du 18 au 24 Octobre.......	525	30,308	—	30,570.—
Du 25 au 31 Octobre.......	22,633	20,219	—	31,535.50
Du 1r au 2 Novembre......	35,065	1,475	2,115	23,237.50
Totaux. ..	119,307	1,398,091	19,500	1,499,804.50

Il résulte du tableau ci-dessus que 1,536,898 visiteurs sont entrés à l'exposition muni du ticket d'entrée pris aux guichets disposés rue du Trône, avenue du Sud, place du Peuple et place Gillis.

Il a de plus été délivré 15,229 cartes d'abonnement, dont le coût avait été primitivement fixé à 20 fr. par personne, puis, au 15 Août, diminué à 10 fr., pour le restant de l'exposition.

En dehors des entrées journalières et des abonnements, il a été délivré 8853 cartes *permanentes* gratuites, dont

4230 pour exposants,

1946 pour la presse et services divers (administrations, ministères, etc.),

717 pour membres du jury,

1960 pour ouvriers.

Le service des entrées délivrait, en outre, chaque Samedi en moyenne 500 cartes de semaine (cartes de circulation et cartes d'ouvriers) pour le service des commissariats ou des exposants et journellement 100 à 200 cartes valables pour quelques heures, pour le service de nettoyage, approvisionnements, etc.

La plus forte recette a été faite le Samedi, 15 Août ; il a été perçu ce jour-là fr. 38,339.50 et l'on peut estimer à près de 70,000 personnes le nombre des visiteurs, abonnés, etc. qui sont entrés ce jour-là à l'exposition.

Le conseil d'administration de la société anonyme de l'exposition universelle d'Anvers convoqua les actionnaires en une assemblée générale, le 26 Avril 1886, et leur fit le rapport suivant :

« Conformément à l'art 28 des statuts nous venons vous faire rapport sur la situation de notre société au 31 Décembre 1885.

» L'année dernière, à pareille époque, l'exposition universelle d'Anvers dont nous avions entrepris l'organisation, grâce à votre concours financier, allait s'ouvrir, et en vous rendant compte de notre gestion pendant l'année 1884, nous n'avions guère à vous indiquer que les chiffres des dépenses faites à cette date.

» Aujourd'hui, non-seulement l'exposition elle-même a vécu, mais déjà les bâtiments qui l'avaient abritée ont disparu et nous serions à même de vous soumettre un décompte final, si nous n'avions à terminer quatre ou cinq procès avec les entrepreneurs des constructions et de l'éclairage électrique, et si nous n'étions en instance auprès de notre Gouvernement pour obtenir le remboursement de certaines dépenses qui, équitablement, devraient être supportées par lui.

» Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le succès de l'exposition universelle d'Anvers : nous nous en rapportons au jugement de l'opinion publique.

» Mais il nous incombe de vous faire l'exposé de la situation financière de votre société qui avait assumé la lourde tâche d'assurer le service financier d'une entreprise, que jusqu'ici les Gouvernements des plus puissants États avaient seuls pu mener à bonne fin.

» Nous allons passer en revue les divers postes du bilan au 31 Décembre 1885.

» Actif: *Caisse et banques.* — fr. 1 723,222.51.

» Ce montant comprend l'encaisse au 31 Décembre 1885, ainsi que l'import de nos dépôts chez les banquiers de la société.

» *Débiteurs divers.* — fr. 181,459.92.

» Cette somme représente le minimum des créances qui, au 31 Décembre dernier, restaient à recouvrer par la société de l'exposition et dont près de cent cinquante mille francs étaient dus par le Gouvernement belge. Plus de la moitié de cette somme a depuis été encaissée et le Gouvernement belge nous doit encore à l'heure qu'il est environ fr. 80,000.

» Passif: *créditeurs divers.* — fr. 143,924.86.

» Ce poste résume les sommes dues par la société au 31 Décembre et sur lesquelles il n'y a pas de contestation. La liquidation de ces sommes a été en grande partie effectuée en Janvier et Février derniers.

» *Comptes en litige.* — fr. 257 452.52.

» Ce poste comprend le minimum reconnu de l'import des factures dans les différents procès que nous avons à soutenir, ainsi que le minimum des factures sur lesquelles il y a contestation.

» Nous avons pu liquider, moyennant quelques sacrifices, plusieurs contestations que nous avions avec certains fournisseurs, mais, ainsi qu'il vous a été dit plus haut, nous avons encore à soutenir quatre ou cinq procès, dont nous attendons l'issue pour nous prononcer sur la liquidation finale.

» En dehors des procès pour la *construction*, nous n'avons à nous défendre que contre deux demandes en dommages-intérêts, dont l'une pour un accident survenu durant l'exposition.

» Il nous est réclamé de ce chef 20,000 fr.

» L'autre demande, de 5,000 fr., est introduite par un exposant qui, ayant contrevenu aux règlements, a été évincé de la galerie du travail.

» Nous tenons également à vous donner quelques explications au sujet du compte *Profits et pertes*.

» Le compte *construction* figure pour fr. 2,555,205.51, qui comprennent l'ensemble des constructions, halles de l'industrie, halles des machines, galerie du travail, façades, terrasses, etc., ainsi que tous les travaux supplémentaires, tels que : appropriation des terrains, guichets d'entrée, kiosques, canalisations d'eaux, de gaz, de vapeur, égouts, chenal de condensation etc., etc.

» Les *frais d'exploitation* comprennent, outre les 120,000 fr. *d'apport, les frais d'administration des commissariats généraux* pour lesquels nous avons déboursé 50,000 fr. ;

» *les frais généraux*, location de bureaux, frais de personnel, impression de documents, consommation d'eau et de gaz : fr. 304,607.13 ;

» *les frais de publicité et d'affichage, en Belgique et à l'étranger* : fr. 241.441.59 ;

» *les frais de surveillance de jour et de nuit :* fr. 161,972.94 ;

» *les travaux de jardins :* fr. 77,465.02 ;

» *la musique :* fr. 60,829.22 ;

» *frais de diplômes et médailles* pour les exposants, les collaborateurs, les membres du jury etc.: 55,000 fr. ;

» *frais d'éclairage électrique et de force motrice :* 165,000 fr. ;

» Plus l'estimation des factures à liquider (minimum).

» A l'avoir du compte *Profits et pertes* figurent les sommes que nous avons encaissées pour *location des emplacements* cédés aux commissariats étrangers ou aux exposants : fr. 2,164.831.09.

» *Les produits des entrées, abonnements compris* : fr. 1,726,527 42.

» Les *Produits divers* comprennent les intérêts des sommes en banques, les encaissements pour droit de vente et un peu plus de 10,000 fr., quote-part de la société dans les entrées prélevées pour certaines expositions particulières.

» En même temps qu'en assemblée générale ordinaire, nous vous avons convoqué en assemblée générale extraordinaire aux fins de vous proposer de prononcer la dissolution de la société.

» Cette dissolution est nécessaire aux termes de la loi, pour nous permettre de vous distribuer les sommes actuellement liquidées. Un remboursement de 90 fr. par action pourrait ainsi être effectué très prochainement.

» Le solde du capital pourra vous être remboursé ensuite si nous parvenons à terminer d'une façon satisfaisante les procès qu'on nous a intentés et si le Gouvernement belge répond favorablement à nos légitimes instances.

» Nous pourrions, dans ce cas, rappeler ce que nous disions dans notre circulaire du 22 Janvier 1884 : *L'exposition d'Anvers ne peut pas être l'objet d'une spéculation financière, mais elle doit revêtir le caractère d'une œuvre nationale.*

» Le conseil d'administration présente en même temps à l'assemblée générale le bilan suivant :

Bilan au 31 Décembre 1885.

ACTIF.		PASSIF.	
Caisse et banque....	fr. 1,723,222.51	Capital............	fr. 1,500,000.—
Débiteurs divers.....	» 181,459.92	Créditeurs divers....	» 143,924.86
		Comptes en litige....	» 257,452.52
		Reliquat......... ..	» 3,305.05
	fr. 1,904,682.43		fr. 1,904,682.43

PROFITS.		PERTES.	
Constructions	fr. 2,555,205.51	Produits — exposants.	fr. 2,164,831.09
Frais d'exploitation .	» 1,438,433.54	Produits — entrées ...	» 1,726,527.42
Reliquat	» 3,305.05	Produits — divers	» 105,585.59
	fr. 3,996,944.10		fr. 3,996,944.10

Enfin, le Dimanche, 2 Mai 1886, premier anniversaire de l'exposition universelle, l'Administration communale organisa à l'hôtel de ville une grande fête, en l'honneur des nombreux exposants anversois récompensés.

Conclusions. — L'exposition universelle d'Anvers, la première de ce genre organisée en Belgique, eut un remarquable succès.

Elle provoqua une grande affluence de monde et fut visitée par de nombreuses notabilités scientifiques et industrielles de l'étranger.

La Belgique a tenu un rang très honorable dans cette grande manifestation dont Anvers avait pris l'initiative : elle y a mis en lumière les ressources nombreuses de son industrie et de son commerce, le